



FONDATION CHUV, Lausanne

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation

Comptes annuels 2020



KPMG SA
Avenue du Théâtre 1
Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la FONDATION CHUV, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la FONDATION CHUV pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

KPMG SA

Valérie Reymond Benetazzo
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable

Yann Michel
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 30 avril 2021

Annexe :
- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Fondation CHUV

Bilan	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
ACTIF		
Actifs circulants		
BCV CHF	2'011'463	472'050
BCV EUR	103	173
CCP	7'728	364
Total actif	2'019'294	472'587
PASSIF		
Fonds étrangers		
Comptes de régularisation (dons à reverser au CHUV)	1'771'278	397'478
	1'771'278	397'478
Fonds propres		
Capital de la fondation	50'000	50'000
Réserves provenant de bénéfices	25'109	518'077
Résultat de l'exercice	172'907	-492'968
	248'016	75'109
Total passif	2'019'294	472'587
Compte de résultat	2020	2019
	CHF	CHF
Revenus		
Dons restreints reçus de tiers	4'358'288	3'215'032
Dons non restreints reçus de tiers	21'650	976
Contributions du CHUV	285'608	261'292
Revenus financiers	-	1'709
Autres revenus d'exploitation	25'227	-
	4'690'773	3'479'009
Charges d'exploitation		
Soutien pour la recherche au CHUV	2'857'797	2'876'822
Soutien pour la formation au CHUV	33'500	144'000
Soutien pour les soins au CHUV	607'419	99'296
Soutien de divers projets de partenaires tiers	525'000	575'000
Dons encaissés à redistribuer	184'128	-
	4'207'844	3'695'118
Autres charges d'exploitation		
Frais de communication	85'972	64'900
Frais pour la recherche de fonds	162'703	162'418
Frais administratifs	57'883	49'541
Frais de succession	3'464	-
	310'022	276'859
	4'517'866	3'971'977
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	172'907	-492'968

ANNEXE AUX COMPTES

V 06.01.2016 / ksl

1. Organisation de la fondation

Numéro de la fondation
Nom de la fondation

Adresse de correspondance

Personne de contact
Rue
NPA Localité
Téléphone
Fax
Adresse email
Site internet

Statuts

Date des derniers statuts

Règlement

Date du règlement en vigueur

Moyenne annuelle du nombre d'employés à plein temps

Membres du conseil de fondation et personnes engageant la fondation

Nom et Prénom	Salarié de la fondation	Jetons de présence	Fonction
Diezi, Jacques	Non	Non	membre du conseil président
Hochstrasser, Ulrich	Non	Non	membre du conseil trésorier
Moritz, Inka	Non	Non	membre du conseil
Kiener, Pascal	Non	Non	membre du conseil
Nahas, Nasri	Non	Non	membre du conseil
Lehn, Isabelle	Non	Non	membre du conseil
Eckert, Philippe	Non	Non	membre du conseil
Laydu Molinari, Sandra	Non	Non	membre du conseil
von Holzen, Madeleine	Non	Non	membre du conseil
Joannis, Michèle	Non	Non	directrice

2. Gestion et placement de la fortune

2.1. Catégories de placement

Les dispositions fédérales en matière de prévoyance professionnelle OPP2 s'appliquent par analogie aux fondations classiques. Lorsque les placements de la fortune de la fondation s'écartent des normes fixées, l'organe suprême doit indiquer (point 2.2) que ces écarts se justifient et ne mettent pas en danger la réalisation du but.

CATEGORIES DE PLACEMENTS selon l'OPP2	montant au 31.12	% total des actifs	Limites OPP2
Montants en espèces et créances contre un débiteur (art. 53 al.1 / art. 54 / art. 55 let e)			
Montant en espèces et créances contre un débiteur ayant son siège ou son domicile en Suisse, mais à raison de 10% au plus par débiteur (sauf exceptions art. 54 al.2 OPP2).	2'019'294	100.0%	
Montant en espèces et créances contre un débiteur (10% au plus par débiteur), en devises étrangères sans couverture du risque de change.	0	0.0%	
Total montant en espèces et créances contre un débiteur	2'019'294	100.0%	100%
Biens immobiliers (art. 54b / art. 55 let c)			
En Suisse: biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, constructions en droit de superficie et terrains à bâtir. (Maximum 5% de la fortune globale par objet)	0	0.0%	
A l'étranger: biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, constructions en droit de superficie et terrains à bâtir. (Maximum 5% de la fortune globale par objet)	0	0.0%	
Total des biens immobiliers en propriété individuelle ou en copropriété, des constructions en droit de superficie et terrains à bâtir	0	0.0%	30%
Actions, bons de participation, autres titres similaires (art. 53 al.1 let d / art. 55 let b / art. 55 let e)			
En CHF: actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives. (Maximum 5% de la fortune globale par société)	0	0.0%	
En monnaies étrangères: actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives. (Maximum 5% de la fortune globale par société)	0	0.0%	
Total des actions, bons de participation et bons de jouissance et autres titres et participations similaires, ainsi que des parts sociales de sociétés coopératives.	0	0.0%	50%
Placements alternatifs (Hedge funds, matières premières, etc...) (art. 53 al. 1 let e / art. 55 let d / art. 55 let e)			
Placements alternatifs	0	0.0%	15%
Autres actifs (stocks, mobilier, véhicules, etc...)			
Autres positions à l'actif	0	0.0%	
Total des actifs en monnaies étrangères	0	0.0%	30%
Total de l'actif	2'019'294		

2.2 Les écarts aux limites de placements à justifier:

Type de placement	<i>Maximum autorisé</i>	<i>Pourcentage du total des actifs du bilan</i>	<i>Ecart</i>
Actifs en monnaies étrangères	30%	0%	0%
Biens immobiliers	30%	0%	0%
Biens immobiliers à l'étranger	10%	0%	0%
Actions, participations, autres	50%	0%	0%
Placements alternatifs	15%	0%	0%

Justifications des écarts (inclure l'attestation que les écarts se justifient et ne mettent pas en danger la réalisation du but)

N/A

3. Autres informations

Informations sur les principes comptables appliqués, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi

Dons :

Les dons reçus par la Fondation CHUV sont reconnus comme revenu au moment de la réception des liquidités par la fondation. Les dons reçus avec un but précis devant être redistribués mais n'ayant pas été reversés à la clôture, sont enregistrés dans les comptes de régularisation passifs. Ceux dont l'allocation a été déterminée (par l'ouverture d'un CGRA/CGRB au CHUV) au 31 décembre sont présentés dans les versements de dons alors que ceux dont l'allocation n'a pas encore été formellement déterminée apparaissent dans les dons encaissés à redistribuer.

Contributions CHUV :

En lien avec la Convention de collaboration entre le CHUV et la Fondation CHUV mise en place en 2019, le CHUV assure une majeure partie des activités liées à la recherche de fonds et à la communication ainsi que les frais administratifs. La contribution comprend également le soutien de deux employé(e)s. L'ensemble des charges assurées par le CHUV sont incluses dans la rubrique «Autres charges d'exploitation».

Principe d'évaluation des actifs

Selon attestation de solde BCV (solde en CHF et EUR) + solde CCP.

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente ou des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas, ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

N/A	0.00
	0.00

Montant de la dette en faveur des institutions de prévoyance

N/A	0.00
-----	------

Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers

N/A	0.00
	0.00

Le montant total des actifs engagés en garantie des dettes de la fondation et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

N/A

Les obligations légales ou effectives pour lesquelles une perte d'avantages économiques apparaît improbable ou est d'une valeur qui ne peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant (engagement conditionnel)

N/A

Valeur d'assurance incendie et estimation fiscale des immobilisations corporelles

	Valeur incendie	Valeur fiscale
Immeubles	0.00	0.00
Mobilier, machines	0.00	0.00

Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

N/A

Autres informations et/ou événements importants postérieurs à la date du bilan

N/A

En cas de démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat, les raisons de ce retrait

N/A

Divers

Depuis l'exercice 2020, les dons reçus ont été séparés entre les dons dits "restreints" (soit affectés à un but spécifique) et les "non restreints" (dont le but peut être déterminés par le Conseil de fondation). Les chiffres comparatifs ont été retraités en conséquence.